



VOLET B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



19036678

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

01 MARS 2019

Le Greffier

N° d'entreprise : 0462.272.108

Dénomination

(en entier) : **OEUVRE D'ENTRAIDE DES EMPLOYES ET DES OUVRIERS DES
SOCIETES THY-MARCINELLE ET DES AUTRES SOCIETES
BELGES DU GROUPE RIVA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **rue de l'Acier 1 - 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : REMPLACEMENT ASSOCIES ET ADMINISTRATEURS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 février 2019

1. Remplacement de deux associés « A »

L'Assemblée à l'unanimité décide de remplacer à compter de ce jour, en tant qu'associés « A », Mr Frédéric Vangheluwe dont le contrat de travail avec la société a pris fin en 2018 et Mme Rita Cano Peon employée par une société étrangère du groupe RIVA, par Mr David Valenti et Mr Béchir M'barek, valablement présentés par le Conseil d'administration et qui acceptent.

Les autres associés A demeurent inchangés.

La nouvelle liste des membres associés « A » se compose donc des personnes suivantes à compter de ce jour :

Associés A :

Mr Pezzoni Andrea - rue les Moux 17 - 5651 Lanefte

Mr Romain Merlin - rue de Solre sur Sambre 734 - 59460 Jeumont (France)

Mr Marco Sabbadini - rue Fond Jacques 13 - 6010 Couillet

Mr David Valenti - rue de la Paix 131 - 6061 Montignies S/S

Mr Béchir M'barek - avenue Paul Pastur 382 - 6032 Mont-sur-Marchienne

2. L'Assemblée générale décide à l'unanimité de remplacer à partir de ce jour Mr Marco Sabbadini comme administrateur par Monsieur David Valenti (NN 71.07.19-151-43) pour achever la durée de son mandat.

L'assemblée désigne Monsieur Pezzoni, avec pouvoir de délégation, afin de procéder aux formalités nécessaires à la publication des résolutions 1 et 2 précédentes.

Pour extrait conforme

Andrea Pezzoni
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature